



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-041-2023-02

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction**

IDF-2023-02-16-00004 - Arrêté n°2023-029 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fond Social Européen - Antoinette MONBRUNO (2 pages)

Page 3

IDF-2023-02-16-00005 - Arrêté n°2023-030 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fond Social Européen - Ibrahima DIALLO (2 pages)

Page 6

IDF-2023-02-16-00006 - Arrêté n°2023-031 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fond Social Européen - Valérie BROSETA (2 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-02-16-00004

Arrêté n°2023-029 portant commissionnement  
pour effectuer des contrôles au titre de la  
formation professionnelle et des opérations  
cofinancées par le Fond Social Européen -  
Antoinette MONBRUNO

Arrêté n° 2023-029

**Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;

**VU** le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014, modifié, complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

**VU** l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

**VU** l'arrêté du Ministre du Travail, en date du 6 décembre 2018, portant changement d'affectation de Madame Antoinette MONBRUNO à la direction régionale interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

**VU** l'assermentation de Madame Antoinette MONBRUNO prononcée par le président du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 15 décembre 2022 ;

## Arrête

### ARTICLE 1 :

Madame MONBRUNO Antoinette est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

### ARTICLE 2 :

Madame MONBRUNO Antoinette est commissionnée pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

### ARTICLE 3 :

Madame MONBRUNO Antoinette est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Ile-de-France.

### ARTICLE 4 :

Madame MONBRUNO Antoinette est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **16 FEV. 2023**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des Solidarités d'Île-de-France



Gaetan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-02-16-00005

Arrêté n°2023-030 portant commissionnement  
pour effectuer des contrôles au titre de la  
formation professionnelle et des opérations  
cofinancées par le Fond Social Européen -  
Ibrahima DIALLO

Arrêté n° 2023-030

**Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;

**VU** le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014, modifié, complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

**VU** l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

**VU** l'arrêté du Ministre du Travail, en date du 17 août 2020, portant titularisation et affectation de Monsieur Ibrahima DIALLO à la direction régionale interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

**VU** l'assermentation de Monsieur Ibrahima DIALLO prononcée par le président du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 20 janvier 2023 ;

## Arrête

### ARTICLE 1 :

Monsieur Ibrahima DIALLO est commissionné pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

### ARTICLE 2 :

Monsieur Ibrahima DIALLO est commissionné pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

### ARTICLE 3 :

Monsieur Ibrahima DIALLO est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Ile-de-France.

### ARTICLE 4 :

Monsieur Ibrahima DIALLO est tenu au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **16 FEV. 2023**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des Solidarités d'Île-de-France

  
Gaetan RUDANT



Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-02-16-00006

Arrêté n°2023-031 portant commissionnement  
pour effectuer des contrôles au titre de la  
formation professionnelle et des opérations  
cofinancées par le Fond Social Européen - Valérie  
BROSETA

Arrêté n° 2023-031

**Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;

**VU** le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifié, relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014, modifié, complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

**VU** l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative ;

**VU** l'arrêté du Ministre du Travail, en date du 19 février 2020, portant changement d'affectation de Madame BROSETA Valérie à la direction régionale interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

**VU** l'assermentation de Madame BROSETA Valérie prononcée par le président du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 27 janvier 2023 ;

## Arrête

### ARTICLE 1 :

Madame BROSETA Valérie est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

### ARTICLE 2 :

Madame BROSETA Valérie est commissionnée pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

### ARTICLE 3 :

Madame BROSETA Valérie est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Ile-de-France.

### ARTICLE 4 :

Madame BROSETA Valérie est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **16 FEV. 2023**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des Solidarités d'Île-de-France



Gaetan RUDANT